

Procès-verbal du conseil d'école N°1 du Mardi 7 novembre 2023

Membres présents :

- Les enseignantes et enseignants : Mme BLANCHARD Claire (TPS-PS-MS), Mme NIVELLE-GONNORD Céline (GS-CP), Mme. MAILHE Alice (CE1-CE2)), Mme DOREILLE Laurence (CE2-CM1), M. GONNORD Éric (CM2), M. ROBIN Thomas (CM2)

Les représentants des parents d'élèves : Mme RABOUAN Fanny, Mme AUBOUIN Naïs, M. SAVARIAU Vincent, Mme GUITTON Julie

- M. BONNET, maire de la commune de St Hilaire La Palud
- M. LIAGRE, maire de la commune de St Georges de Rex
- Mme PUAUD, direction du service périscolaire

Étaient excusé(e)s :

- Mme BOYER, Inspectrice de l'Education Nationale
- Mme DESSET, adjointe chargée des affaires scolaires
- Mme MENANTEAU Elodie, Mme VANPOUCKE Julie

Secrétaire de la séance : Mme Alice Mailhe

Compte-rendu réalisé par M. Gonnord Eric

1) Présentation de l'équipe de l'école et des parents d'élèves élus.

L'équipe enseignante souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'école.

- L'équipe pédagogique
- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants des communes

2) Les élections

Les élections ont eu lieu par correspondance le vendredi 13 octobre 2023.

Une seule liste s'est présentée et a été élue. Toutes nos félicitations.

Les familles recomposées ont reçu par voie postale le matériel de vote. Chaque famille a reçu le matériel de vote simplifié, avec les consignes et une enveloppe retour aux noms et adresses de l'école. Cela permet depuis cette mise en place d'obtenir un taux de participation plus conséquent.

Merci aux parents qui ont aidé à la mise en place des élections préparées dans de bonnes conditions.

2020-2021 : 67,90% 2021-2022 : 60,92 2022-2023 : 58,65%

Résultats 2023-2024 : 185 inscrits, 114 votants soit un taux de participation de 61,62%.

Les parents élus titulaires sont : Mme BALQUET AUBOUIN Naïs, M. CLOCHARD Sébastien, Mme MENANTEAU Elodie, Mme RABOUAN Fanny, M. SAVARIAU Vincent (5)

, **Les parents élus suppléants** sont : Mme GUITTON Julie, Mme VANPOUCKE Julie (4)

3) Rappel du rôle du conseil d'école et des parents élus :

Composition du Conseil d'École

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation Nationale, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assiste avec voix consultative pour les affaires les concernant et en fonction de l'ordre du jour, toute personne dont la consultation peut être utile.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur l'organisation de la garderie dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire, établit quand nécessaire le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis sur le projet d'école, donne son avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école (notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (À ce titre, il est consulté par le maire).

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et dont une fois obligatoirement dans le mois qui suit la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures. A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, un au maire et aux membres du conseil d'école. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école aborde d'une part pour information les sujets relatifs à la vie de l'école (projet d'école, budgets de commune, suivi des travaux, comptes coopérative) et d'autre part, lorsque nécessaire, il permet de prendre des décisions sur l'organisation de la vie scolaire.

Les parents d'élèves élus servent également d'intermédiaires entre les familles et l'école. Dans ce dernier cas, il est préférable d'aborder les sujets avec les personnes concernées en dehors du conseil d'école.

Un parent d'élève par classe est élu. En cas d'impossibilité, chaque parent titulaire élu peut alors faire appel à son suppléant pour le remplacer. Si des suppléants invités sont présents en même temps que leur titulaire, ils n'ont pas le droit de vote et sont présents en tant qu'observateurs.

Avant chaque conseil d'école, le directeur invite les membres du conseil d'école et leur soumet un ordre du jour.

L'objectif est de travailler en collaboration au bénéfice des élèves. Aussi, si la commune ou les parents d'élèves veulent ajouter un point particulier qui n'est pas à l'ordre du jour mais qui a sa place au conseil d'école, ils le proposeront au directeur qui l'ajoutera à l'ordre du jour.

4) Effectifs à la rentrée 2022-2023

L'école regroupe 2 classes de maternelle et 3 classes d'élémentaire sur deux bâtiments.

Cycle 1 :	TPS : 3	PS : 11	MS : 12	GS : 14
Cycle 2 :	CP : 10	CE1 : 13	CE2 : 20	
Cycle 3 :	CM1 : 13	CM2 : 23		

L'effectif de l'école est de 119 élèves.

Pour les inscriptions, la mairie inscrit les élèves et passe ensuite le relais à l'école. Il est important que tous les documents nécessaires soient d'abord transmis à la mairie. L'école admet ensuite les élèves inscrits.

Lors de la rentrée 2023-2024 les élèves de maternelle seront accueillis le matin avec leurs parents dans la cour de l'école jusqu'à 9h15.

Il est rappelé qu'il existe différents moments pour les parents d'entrer dans l'école (réunion de rentrée, RDV parents, animations diverses)

5) Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Le RASED)

Prise en charge des élèves en difficulté :

- Différenciation dans les classes
- Le Rased composé de 2 personnes actuellement, une maîtresse à dominante pédagogique E (Camille Simon) et une psychologue scolaire (Lucie Lelong). Le Rased intervient sur 11 écoles, donc peu de disponibilités dans certaines écoles. Ce dispositif est plutôt dédié aux élèves les plus fragiles. Priorité est donnée au cycle 2 (directives nationales) en lecture et en maths. L'aide apportée se passe 1 ou 2 fois par semaine suite à un contact soit par l'enseignant en charge de la classe, soit par les parents (après en avoir informé l'enseignant). Plaquettes d'informations disponibles dans l'école pour plus de renseignements. Il faut qu'il y ait difficulté scolaire pour que le réseau d'aide intervienne. Pour les difficultés plus personnelles des familles, le RASED n'interviendra pas forcément.
- Projet personnalisé selon les besoins des élèves (PAI, PPS, PPRE, APC, RASED, équipe éducatives, besoin AESH...)
- La psychologue et la maîtresse E sont joignables au 05.49.26.72.82.
- Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour l'accompagnement partiel d'enfants porteurs de handicap. 2 AESH travaillent dans l'école pour le suivi de 3 élèves.

Rappel du programme qui lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)

Journée nationale de lutte contre le harcèlement le jeudi 9 novembre 2023.

Chaque élève du ce2 au cm2 bénéficiera d'une séquence sur la prévention du harcèlement et ensemble, disposer des outils, de la réflexion et des attitudes pour dire « non aux intimidateurs », du 9 au 16 novembre 2023.

Ce temps d'une durée d'1h30 comportera des apports et des définitions et si le temps le permet des ateliers pour aller plus loin. Ce temps est fondé sur l'émergence, la prise de parole et le lien à l'adulte référent à l'école, à la maison. Pour donner aux élèves les clés pour dire non et se défendre face aux intimidateurs. Chaque élève, sur les mêmes créneaux se verra proposer de remplir une grille nationale spécifique aux écoles (ce sera aussi le cas dans les collèges et les lycées sur cette même période dans le cadre de ce plan national) d'auto-évaluation non nominative.

La proposition de cette grille d'auto-évaluation anonyme (sans obligation) sera donc effectuée en classe en présence d'enseignants entre le 09 novembre et le 16 novembre.

6) Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est issu du règlement départemental et a été mis à jour en novembre 2023.

Les obligations des élèves incluent l'assiduité scolaire. Il appartient au directeur de vérifier le respect de l'obligation d'assiduité lié à l'inscription de l'école. Les personnes responsables de l'enfant doivent faire connaître les motifs de l'absence. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation. Le directeur d'école demande aux personnes responsables de l'élève de formuler une demande d'autorisation d'absence qui sera étudiée au préalable.

Le règlement a été voté à l'unanimité par les membres du conseil d'École.

Tous les objets dangereux ne sont pas cités, mais l'écharpe en fait partie. L'information est donnée aux nouvelles familles lors de l'inscription et lors des réunions de rentrée.

Il est rappelé que l'emploi du temps est affiché et expliqué dans chaque classe lors de cette réunion.

7) Actions pédagogiques menées et envisagées prévues dans le cadre du projet d'école

- **Bibliothèque municipale : fréquentation pour toute l'école de la bibliothèque municipale avec prêt de livres.**
- Animation au conservatoire de Niort pour les Gs-Cp et Ce1-Ce2 le 14/09/2023 pour la rentrée en musique.
- **Échanges intergénérationnels** avec « les Glycines » (la maison de retraite du village) et les « Petits canillous » (le RAM)
- Fête de la Science au Zoodysée de Chizé pour les élèves de cycles 3 qui ont pu s'émerveiller devant le vivant et rencontrer les acteurs de la science sur leur territoire deux-sévrien le 13/10/2023.
- Patinoire pour la classe des ce2/cm1 les mardis AM du 7 novembre au 14/12 2023
- **Piscine pour** la classe des Ce1-Ce2, elle a lieu les **mardis et jeudis AM** du 21/10/2023 au 14/12/2023 et pour la classe des Gs-Cp, elle aura lieu du 30/05/2024 au 20/06/2024, 2 fois par semaine, **le mardi après-midi et le jeudi matin.**
- **Kayak pour les élèves de la classe des CM2** : Les séances auront lieu à la base du Lidon (les mardis et **vendredis matin** du 11/06/2024 au 28/06/24.
- **USEP** : classes de TPS-PS-MS, GS-CP, CP-CE1 et CM2 : Des rencontres sont prévues au cours de l'année pour chaque cycle (classe de Tps-Ps-Ms, Gs/Cp : Usep'athlon et Gym, Ce1/Ce2 Usep'athlon et Gym et Cm2 : Sport Santé Station Trail 2023-2024 et application « On piste », Organisation d'une rencontre pour les cycles 1).
- Inscrit dans le projet 2024 pour les JO. Objectif : organisation par les élèves de cycle 3 d'une rencontre sportive rassemblant les élèves de tous les cycles. Echange avec d'autres écoles du marais.
- **Le projet « Orchestre à l'école »** (conduit sur 3 ans) continue pour les CE2, CM1 et CM2 en partenariat avec le Conservatoire de musique de Niort. Les enfants seront initiés à la pratique d'un instrument à vent par trois professeurs du conservatoire par séances de travail hebdomadaires de 2 heures (seuls les 30 élèves de CM apprennent la pratique instrumentale par manque d'instruments). Les ce2 bénéficient de l'intervention d'un professeur du conservatoire pour des percussions corporelles et chorale.
- **Spectacles (théâtral, musical, participatif, créatif et réflexif) avec la ligue de l'enseignement**
- **Projet Cinéma** : à l'initiative des enseignants et en partenariat avec le Cinéma de la Venise Verte de Saint-Hilaire la Palud et la mairie. Plusieurs séances sont prévues dans le courant de l'année. Ce projet est financé par une subvention de la mairie et la coopérative scolaire.
- Projet jardin avec Mathieu Guillot, qui est mis à disposition par la commune pour s'occuper des différents jardins. Mise en lien avec la cantine et leur consommation.

- Travail également sur les déchets : ce projet permet de prolonger ce travail (ambassadrices du tri).
- **Labellisation Génération 2024.**
- Organisation d'une chorale en partenariat avec La Clé des Mots, en classe, pour la cérémonie du 11 novembre à St Hilaire. Cérémonie à 10h15 à St Georges
- Cross solidaire contre le cancer le 24 novembre.
- Les élèves ont passé les évaluations nationales au Cp, Ce1 et Cm1. Chaque famille a reçu les résultats de son enfant.

8) Exercice du « Plan Particulier de Mise en Sûreté »

Le plan Vigipirate au niveau "sécurité renforcée – risque attentat"

La posture Vigipirate « *Été – automne 2022* » est active **depuis le 22 juin 2022** et maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau « **sécurité renforcée - risque attentat** ».

L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ; un contrôle visuel des sacs peut être effectué ; l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ; durant l'année scolaire, chaque école doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion".

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.

Rappeler les consignes quotidiennes (accueil) Il est important de souligner que la vigilance doit être de tous les jours et que c'est avec le concours de chacun que ces mesures peuvent être appliquées.

Présentation du PPMS de l'école :

Les exercices de sécurité à réaliser : 1 exercice risque majeur/1 exercice « attentat-intrusion » (précautions à prendre avec les plus jeunes)

L'exercice 1 a eu lieu le **20/10/2023** : un individu suspect rôde autour des écoles. Les élèves doivent s'enfermer. Tout s'est bien déroulé. Tous les élèves ont pu réaliser cet exercice avec sérieux et efficacité.

Le premier exercice d'alerte incendie a eu lieu le **18/09** et le prochain aura lieu le **8/12**. Un travail en EMC est effectué à chaque exercice.

Il est rappelé que si quelque chose devait arriver, les parents ne doivent pas venir chercher leurs enfants.

Demande d'aide pour la réalisation d'une simulation d'incendie.

9) Bilan du partenariat avec la municipalité

Nous tenons à souligner les bonnes relations entre la Mairie et l'école. Nous remercions les représentants municipaux pour leur disponibilité qui permet des échanges constructifs dans l'intérêt des élèves. Nous les remercions chaleureusement.

Remerciements de la mise en place également d'un temps avec une Atsem une partie de l'après-midi deux fois par semaine.

a- Budget 2023

- Le budget alloué par la commune à l'école est voté en mars. Il s'agit d'un budget civil. Pour l'année 2023 la somme allouée s'élève à 5300 € (École) + 2200 € (transports) + 800 € (cinéma de la Venise verte).
- Enveloppe pour la maintenance des instruments (300 €).
- Frais de téléphone, d'affranchissement, pharmacie, entretien des locaux, caisses PPMS.
- Bus : Du fait de l'augmentation des tarifs, l'Apem donne une participation pour le transport.
- M. BONNET explique que les travaux concernant le plan incliné seront mis en place afin de rendre le dispositif le plus efficace possible. Mise en place également d'un chauffage au sol.

b- Travaux

L'équipe pédagogique tient à remercier la commune et les agents municipaux (Didier, François, Mélissa, Kelly, Dalila, Ludivine, Patricia, Christelle, Lola et Jocelyne) pour les travaux réalisés, pour l'entretien, pour leur présence et l'investissement quotidien.

- **Travaux réalisés durant l'été et travaux dans le cadre de l'investissement :**

-Nettoyage des deux cours, réparation des fuites.

-Plan inclinés dans la salle de motricité

-Végétalisation de la cour de l'élémentaire

- Achat de ventilateurs pour la maternelle et l'élémentaire

- Demandes de travaux renouvelés ou nouveaux travaux

- Déménagement prévu du bureau de direction dans les locaux de l'ancienne bibliothèque (refaire les peintures)

10) Bilan Financier de la coopérative scolaire

L'ensemble des enseignants tient à remercier les parents d'élèves pour leur investissement et pour les bénéfices réalisés et reversés à l'école.

Solde et dépenses

Le crédit agricole reste la banque attachée à cette association. L'école continue son adhésion à l'association loi 1901 : l'USEP.

Cette coopérative scolaire existe grâce aux dons des familles. Elle permet de payer les sorties scolaires et spectacles, les séances pour le cinéma, la photographie scolaire, la cotisation USEP, l'assurance de l'école, quelques livres, des goûters Usep, du matériel dans le cadre de nos projets...

SOLDE à la rentrée 2023 : 1080, 88€

Dépenses depuis la rentrée 2023 : 24,75€ (semaine du goût)

Recettes depuis la rentrée 2023 : 1170€ (dons des familles)

SOLDE au 07-11-2023 : 2171,13

Dépenses et rentrées prévisionnelles : Photographie scolaire, Cotisation assurance MAIF, plusieurs sorties au cinéma, partenaires génération 2024, l'USEP (784,50€)...

11) Informations diverses

- Marché de Noël le 9/10 décembre
- Marché de Noël de l'APEM de Saint Georges le 03 décembre
- Spectacle de Noël et Fête de Noël du Périscolaire : 19/12/2023
- Marché de printemps : 14 /05/2024
- Fête de l'école : 28/06/2024
- M. Liaigre a récupéré un stock de masque important et propose donc les masques pour les enfants.
- M. Liaigre remonte des soucis de transport scolaire entre Saint Georges et Saint Hilaire qui doivent être résolus.
- Un changement d'horaire de bus a été effectué par la CAN. 5 min de retard constaté par les parents mais non communiqués aux familles.
- Les parents demandent comment sont organisées les absences des professeurs et comment elles peuvent être averties. Il est expliqué que les enseignants contactent le service des remplacements et que des personnes sont affectées ou non le matin même sur le poste. Une information est donnée par l'enseignant remplaçant en cas de remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance

Alice Mailhe

Le président de séance

Eric Gonnord